

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le projet particulier de construction, modification ou occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à autoriser un réaménagement intérieur complet afin de transformer le bâtiment, situé au **901, avenue Ste-Croix**, actuellement commercial en habitation multiplex (h3) en y aménageant 4 logements et le PPCMOI situé au **5335, 5355, boul. Henri-Bourassa Ouest**, visant la construction de deux habitations multifamiliales de 522 logements répartis sur 10 étages (31,5 m) et de trois étages de stationnement souterrain de 508 cases, le tout en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5), qui ont été adoptés par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à la séance ordinaire du 9 janvier 2024, sont en vigueur depuis le 24 janvier 2024, date de délivrance des certificats de conformité et selon les dispositions de l'article 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Avis est aussi donné que les résolutions concernant ces projets sont déposées au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal, le 29 janvier 2024

Benoit Turenne
Secrétaire substitut du Conseil d'arrondissement